



CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2014

COMPTE-RENDU

Présents :	Mesdames Guillemette COUTTET, Anne CROZET, Marina MENGOLLI, Georgette NALESSO, Marie-Neige POCCARD CHAPUIS et Charlotte THOMSON Messieurs Franck CHENAL, Gérard COLLIN, Emmanuel COLIRE, Marc COLLIN, Christian HEBERT, Anthony POCCARD CHAPUIS, Cédric POCCARD CHAPUIS et Laurent TRESALLET, Maire.
Excusé :	Monsieur Pierre JOUANNE.

Laurent TRESALLET relève un pouvoir de Pierre JOUANNE à Franck CHENAL.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le procès-verbal du 1^{er} décembre 2014.

Il est ensuite procédé aux délibérations proposées dans l'ordre du jour :

I/ ADMINISTRATION GENERALE

1. Adhésion à l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie (EPFL 73)

L'adhésion à l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie (EPFL 73) est un outil qui permettra à la commune de constituer des réserves foncières sur le front de neige dans la perspective de prévoir des travaux de sécurisation.

L'adhésion à cet EPFL a pour conséquence l'application de la Taxe Spéciale d'Equipeement fixée à 7€ par foyer fiscal qui ne sera appliquée qu'à partir de 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte son adhésion à l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie (EPFL 73) avec la mise en place de la Taxe Spéciale d'Equipeement. Pierre JOUANNE, délégué titulaire et Laurent TRESALLET, délégué suppléant sont désignés pour représenter la commune au sein de l'EPFL.

2. Projet de microcentrale hydroélectrique sur le ruisseau du Ponthurin

Monsieur le Maire explique qu'il a été sollicité à plusieurs reprises pour la mise en place d'un projet de microcentrale hydroélectrique sur le ruisseau du Ponthurin.

Dans cet optique, et pour que la commune conserve une marge de manœuvre lors de la mise en œuvre de ce projet, le Maire propose que la commune réalise une réserve foncière des terrains situés en bordure du ruisseau du Ponthurin et anticipe ces perspectives.

Il est donc proposé d'acheter ou de préempter les terrains visés par ce projet.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce en faveur de ce projet de microcentrale hydroélectrique.

3. Convention Carré Neige - Ski de fond

Comme les années précédentes, il convient de proposer une assurance Carré Neige pour les skieurs de fond. Les tarifs proposés dans la délibération restent inchangés par rapport à l'année précédente.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le maire à signer la convention proposée.

II/ FINANCES

4. Vote de la taxe de séjour

Il convient de modifier la nature des hébergements de la délibération sur la taxe de séjour en enlevant les hébergements notés « Autres établissements à caractère équivalent » jugés trop vagues.

Les tarifs restent inchangés.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les modifications apportées sur le type d'hébergement visé par la taxe de séjour.

III/ RESSOURCES HUMAINES

IV/ TRAVAUX/URBANISME/MARCHES

5. Marché de l'Office du Tourisme : Avenant sur le lot n°7

Le **lot n°7 de l'entreprise ALP OUVERTURE** pour le marché d'extension de l'Office du tourisme doit être modifié comme suit :

Plus-value : 2 552,65 € H.T. (3 063,18 € TTC, soit un écart de 19%)

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'avenant proposé sur le lot 7 du marché de l'Office du Tourisme.

6. Marché de rénovation de l'appartement du Rémonard : Avenants

Le lot n°6 de l'entreprise SARL SMER pour le marché de l'appartement du Rémonard a été modifié comme suit :

Plus-value : 740,34 € H.T. (814,41 € TTC, soit un écart de 13%)

Concernant le lot n°4 de l'entreprise ALPES CHAUFFAGE ENERGIE, il a été modifié comme suit :

Plus-value : 418,30 € H.T. (460,13 € TTC, soit un écart de 3%)

Concernant le lot n°1 de l'entreprise PROTEAU, il a été modifié comme suit :

Moins-value : 973,75 € H.T. (1060,12 € TTC, soit un écart de 3%)

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les avenants proposés sur le marché de rénovation de l'appartement du Rémonard.

7. Décision modificative n°2 sur le budget communal

La Trésorerie demande de passer une écriture de 475€ sur le compte 7391178 pour le dégrèvement de la CFE 2013 pour les autoentrepreneurs.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la délibération modificative proposée.

V/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

✓ ***Date du prochain Conseil Municipal***

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au 12 janvier 2015.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.